



SNUipp 23



60 h : toujours en faire plus...

Formation continue : toujours en offrir moins...

STOP !!!

Depuis la rentrée 2008, le ministère a supprimé 12 jours d'école pour tous les élèves (soit 72 heures de classe) pour « offrir » aux plus en difficulté 60 heures d'aide individualisée : le SNUipp et le SE-UNSA sont opposés au traitement de la difficulté scolaire en dehors du temps de classe.

En Creuse, contrairement à ce qui se passe dans d'autres départements, l'IA voudrait nous imposer, d'autorité, de faire 55H devant élèves et seulement 5H de préparation dans le cadre de l'aide personnalisée, sans tenir compte du décret 2008-775 du 30 juillet 2008 précisé par la circulaire 2008-105 du 6 août 2008 qui prévoit :

« Soixante heures consacrées à de l'aide personnalisée ou à du travail en groupes restreints, notamment en maternelle, auprès des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages **et au temps d'organisation proportionné correspondant.** »

Dans le cas où ces soixante heures ne peuvent être intégralement mobilisées pour de l'aide personnalisée ou du travail en groupes restreints, elles sont consacrées au **renforcement de la formation professionnelle continue des enseignants hors de la présence des élèves.** »

Rappelons également que le texte régissant la formation des fonctionnaires stipule que "tout fonctionnaire bénéficie d'un droit individuel à la formation professionnelle d'une durée de vingt heures par année de service". Or ce droit n'est pas respecté ; la formation se réduit comme peau de chagrin.

C'est pourquoi le SNUipp et le SE-UNSA appellent l'ensemble des collègues du département à prévoir, dans leur projet d'organisation des 60h, au minimum 20H de préparation (pour identifier les élèves en difficulté, se concerter avec les collègues, faire le lien avec les familles, se former ...)

En conséquence, ce ne sont plus 55H devant élèves mais au maximum :

- 60-20=40 heures pour les adjoints
- 60-10-20 = 30 heures pour les directeurs 1 à 3 classes
- 60-20-20= 20 heures pour les directeurs 4 à 9 classes
- 60-30-20= 10 heures pour les directeurs de plus de 9 classes

De plus, le SNUipp et le SE-UNSA considèrent que, **les directeurs**, n'étant pas des supérieurs hiérarchiques, ils **n'ont pas à renseigner les décomptes d'heures de leurs collègues**. Le SNUipp-FSU23 et le SE-UNSA23 appellent donc tous les collègues à gérer individuellement leur temps de service en renseignant le tableau des 108 heures et à le conserver.

En bref, la consigne syndicale du SNUipp-FSU23 et du SE-UNSA23

- **déduire 20H minimum des 60H d'aide individualisée pour la préparation, l'organisation, les bilans, les rencontres avec les familles, la formation,...**
- **Remplir et conserver le tableau des 108H individuellement (pour les directeurs, ne pas demander le tableau de synthèse des 108H aux collègues et ne pas l'envoyer à l'IEN.)**